



N°11
27/04/2017

Edition **Sud Nouvelle-Aquitaine**
Sud 24/Sud 16/Sud 17/33/47



Animateur filière
Emmanuelle MARCHESAN
FDGDON 47
e.marchesanfredonagui@laposte.net

Directeur de publication
Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-
Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision
DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle Aquitaine
Pommier / Poirier - Edition
Sud Nouvelle-Aquitaine
N°11 du 27/04/2017 »*



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2017>

Recevez le **Bulletin de votre choix GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Pommier - Poirier

- **Tavelure** : le potentiel de spores projetables est encore significatif, le risque pourra toujours être important à la prochaine pluie si la durée de la période d'humectation est suffisante.
- **Feu bactérien** : la période de sensibilité est en cours, les parcelles sont à surveiller.
- **Tordeuse orientale** : la période à risque élevé d'éclosions débute.
- **Carpocapse des pommes** : la période à risque de pontes est en cours.
- **Psylle du poirier** : les éclosions débutent.

Pommier - Poirier

• Stades phénologiques

Pommier : stade I à J

Poirier : stade J



Stade I
« Nouaison »
(BBCH 71)



Stade J
« Grossissement des fruits » (BBCH 72)



Stade J
« Grossissement des fruits »
(BBCH 72)

(Crédit Photos : E.Marchesan – FDGDON 47)

• Tavelure

Des taches de tavelure sur feuilles sont visibles dans certaines parcelles. Les symptômes visibles depuis une dizaine de jours sont à mettre en relation avec la dernière contamination enregistrée fin mars-début avril (31 mars-2 avril).

Des pluies fines sont intervenues les 24 et 25 avril. Les niveaux de précipitations ont été variables selon les secteurs (8 à 18 mm en Lot-et-Garonne, 3.5 à 10 mm en Dordogne, 0.5 à 2 mm en Gironde, 0 à 1.5 mm en Charentes).

D'après le modèle Tavelure du pommier DGAL-ONPV/INOKI®, ces pluies ont engendré des contaminations de niveau « léger » à « grave » selon les secteurs.

Contaminations enregistrées sur la période du 6 au 26 avril

	Stations Météo	Dates de contamination	Gravité*
47	Beaupuy	25/04 à 02h au 25/04 à 23h	Assez Grave
	Béquin	24/04 à 20h au 26/04 à 07h	Grave
	Ste-Livrade-sur-Lot	24/04 à 22h au 25/04 à 22h	Grave
24	Port-Ste-Foy	25/04 à 02h au 26/04 à 01h	Légère
33	Blasimon	-	-
	Les Leves	24/04 à 19h au 26/04 à 06h	Grave
	Quinsac	25/04 à 01h au 25/04 à 16h	Légère
16	Le Tâtre	-	-
17	St-Quantin-de-Rançanne	-	-

« - » : pas de contamination enregistrée sur la période interrogée

* : les contaminations sont indiquées selon une gravité croissante : Légère < Assez grave < Grave

Les suivis des projections d'ascospores de tavelure sont réalisés avec le capteur de type Burckard sur le site de Villenave-d'Ornon en Gironde et au moyen de lames sur le site de Ste-Livrade-sur-Lot en Lot-et-Garonne. Les pluies qui sont intervenues le 25 avril sur le site de Ste-Livrade-sur-Lot ont donné lieu à de fortes projections.

D'après le modèle, le stock de spores projetables progresse maintenant d'environ 0.2% par jour.

Evaluation du risque

Les prochaines précipitations pourront encore donner lieu à des projections significatives. Le risque tavelure pourrait être élevé à la prochaine pluie si les conditions de températures et de durée d'humectation sont réunies.

Conditions nécessaires aux contaminations par la tavelure (d'après tables de Mills et Laplace)

Température moyenne	7°C	8°C	10°C	11°C	12°C	13°C	15°C	18°C
Durée de la période d'humectation	18h	17h	14h	13h	12h	11h	9h	8h

La gestion des parcelles vis-à-vis de la tavelure doit s'effectuer en tenant compte de l'évolution rapide de la végétation (nous sommes toujours en période de pousse active), des pluies annoncées et de présence éventuelle de tavelure déclarée.

• Feu Bactérien

Les conditions d'infection du feu bactérien sont liées à plusieurs facteurs : la présence d'organes réceptifs sur le végétal (fleurs et jeunes pousses), la présence d'inoculum dans l'environnement, des conditions climatiques favorables à la multiplication de la bactérie.

Conditions climatiques favorables aux infections :

Température maximale > à 24°C

ou

Température maximale > à 21°C et minimale > à 12°C

ou

Température maximale > à 18°C et minimale > à 10°C et Pluie > à 2 mm

Evaluation du risque

Nous sommes actuellement en période de pousse active et quelques floraisons secondaires sont observées.

Les conditions climatiques ont été favorables à la bactérie entre le 22 et 24 avril. Les températures actuelles et annoncées pour les jours à venir ne sont pas favorables au feu bactérien, il faut cependant rester attentif à l'évolution de la météo.

Dans les parcelles où des dégâts de feu bactérien ont été observés l'année dernière, il faut rester vigilant durant toute la période de floraison et de pousse. **Des contrôles visuels sont indispensables** pour déceler rapidement toute manifestation de la maladie et supprimer, le cas échéant, les symptômes le plus tôt possible après leur apparition afin d'éviter de nouvelles contaminations. Les outils de taille devront être régulièrement désinfectés entre chaque coupe. Il est également recommandé de détruire par brûlage, le jour même, les bois taillés afin d'éviter de nouvelles contaminations par dispersion de la bactérie.

Le feu bactérien est un organisme de lutte obligatoire en tous lieux et de façon permanente (arrêté du 31/07/2000 modifié). La présence de tout symptôme doit être signalée au SRAL et la maladie impérativement éradiquée.

• Oïdium

En parcelles sensibles, on note une augmentation des symptômes sur pousses.

Des températures douces et une forte hygrométrie sont favorables au développement du champignon.

La gestion des parcelles vis-à-vis de l'oïdium doit s'effectuer en tenant compte de la sensibilité variétale et de l'importance des dégâts observés l'année dernière.

Evaluation du risque

La période de pousse est une période à risque.



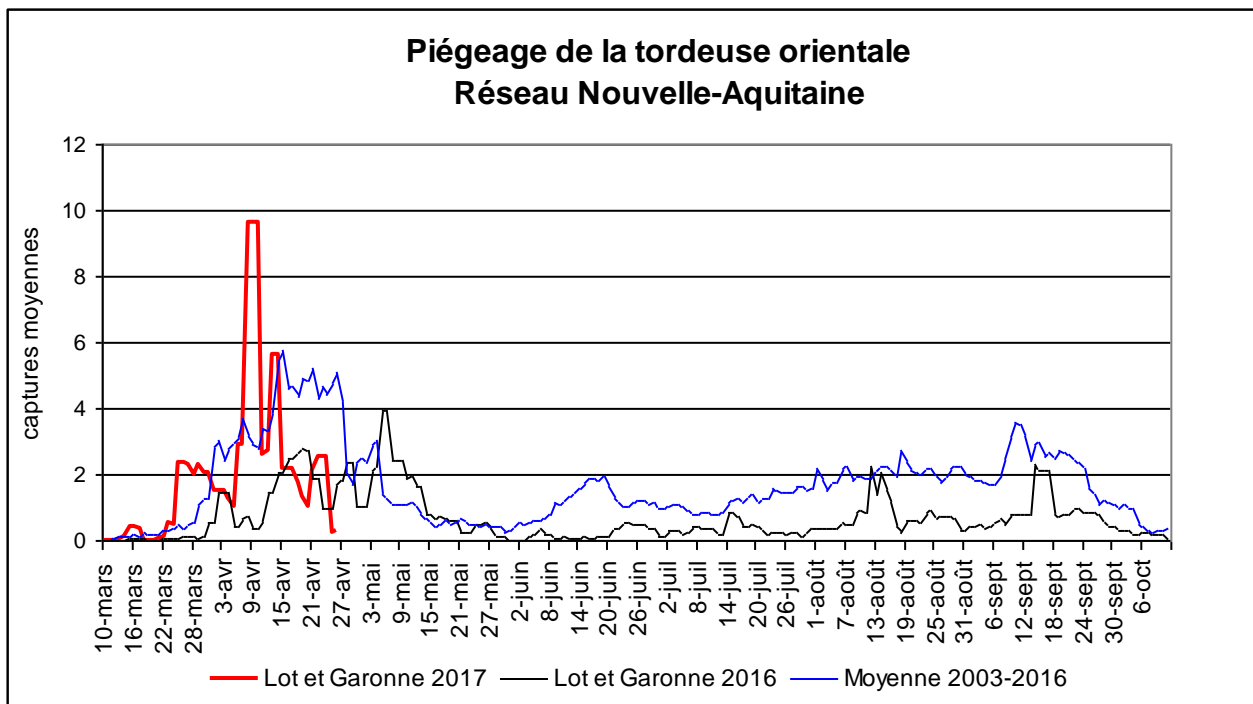
Oïdium

(Crédit Photo : E.Marchesan – FDGDON 47)

Mesures prophylactiques : elles sont à privilégier en supprimant et brûlant les rameaux atteints.

• Tordeuse orientale

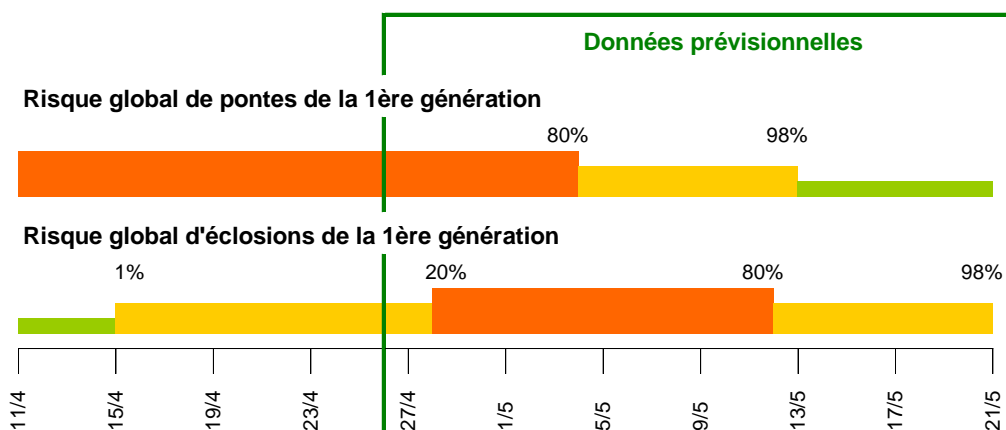
Sur notre réseau de piégeage, les prises sont en baisse.



Données de modélisation :

Selon les données du modèle de simulation, à ce jour, près de 50% du potentiel de pontes et 10% du potentiel d'éclosions de la première génération auraient été réalisés. Avec une hypothèse de températures conformes aux normales saisonnières (13 à 15°C de température moyenne journalière) pour les jours à venir, les pontes pourraient rester soutenues jusqu'aux 4-6 mai et les éclosions devraient s'intensifier à partir de cette fin de semaine (28-30 avril) et pourraient rester soutenues jusqu'aux 12-14 mai en secteur précoce. Pour les secteurs plus tardifs (Dordogne, Charentes) ces dates sont à retarder de 2 à 3 jours.

Données de modélisation Tordeuse orientale



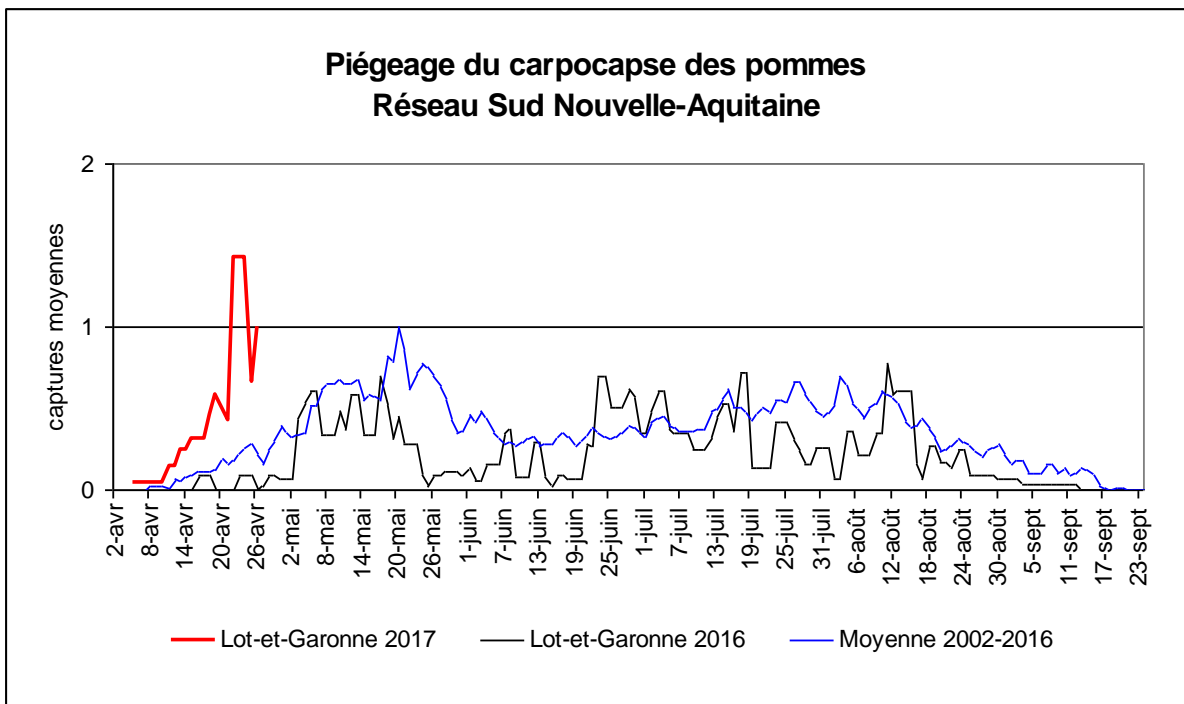
Evaluation du risque

La période à risque élevé d'éclosions débute.

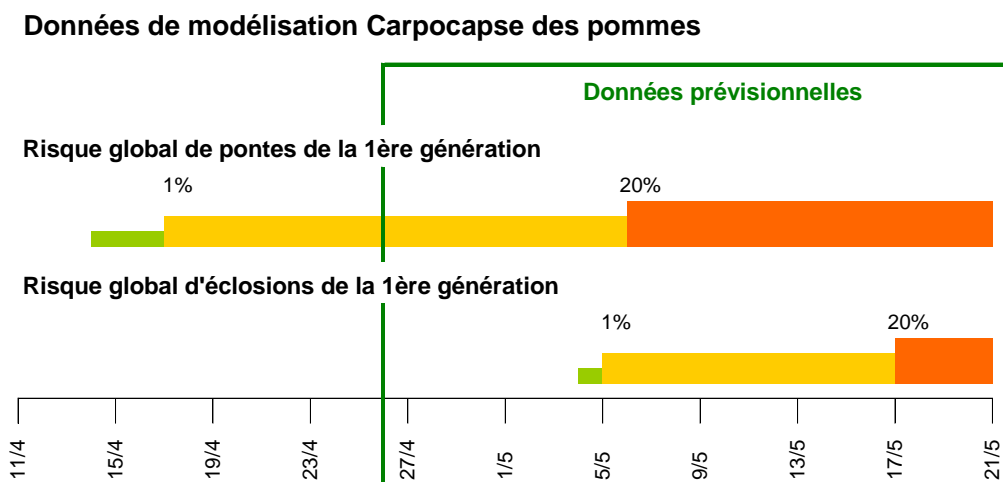
Mesures alternatives : la gestion des parcelles vis-à-vis de la tordeuse orientale peut être raisonnée par la méthode de la confusion sexuelle. Les diffuseurs de phéromones doivent être en place.

- **Carpocapse des pommes**

Sur notre réseau de piégeage, les prises sont en hausse.



Données de modélisation : selon les données du modèle de simulation, à ce jour, près de 9% du potentiel de pontes de la première génération auraient été réalisés. Avec une hypothèse de températures conformes aux normales saisonnières (13 à 15°C de température moyenne journalière) pour les jours à venir, les pontes pourraient s'intensifier à partir des 6-8 mai et les éclosions pourraient débuter à partir des 4-6 mai.



Evaluation du risque

La période à risque de ponte est en cours.

Mesures alternatives : la gestion des parcelles peut être raisonnée par la méthode de la confusion sexuelle. La mise en place des diffuseurs de phéromones est à réaliser avant le début du vol. Ils doivent être installés.

- **Tordeuses de la pelure**

Dans nos parcelles de référence, le nombre de corymbes de fruits occupés par des larves reste faible. Sur notre réseau de piégeage, le vol a débuté.

Seuils indicatifs de risque à partir du piégeage :

- Pour Capua : 40 captures en 3 relevés consécutifs sur 7 jours.
- Pour *Pandemis* : 50 captures et plus dans les 18 jours suivant la capture du premier papillon.

En l'absence de piégeage, un contrôle visuel régulier des parcelles peut être réalisé.

Seuil indicatif de risque : 5% d'organes attaqués (corymbes de fruits).

Mesures alternatives : la gestion des parcelles peut être raisonnée par la méthode de la confusion sexuelle. Combinée à la confusion carpocapse des pommes, la mise en place des diffuseurs est à réaliser avant le début du vol de ce dernier. Ils doivent être en place.

• Puceron cendré

Des repiquages de pucerons cendrés sont observés.

Evaluation du risque

Il est important de réaliser des observations afin de détecter rapidement les premiers foyers avant apparition des enroulements, particulièrement dans les cas où la gestion du puceron a été difficile avant floraison.

Seuil indicatif de risque : La simple présence de ce puceron constitue le seuil de nuisibilité.

• Puceron lanigère

En parcelles à forte pression, la migration du puceron lanigère sur les jeunes pousses est en cours.

Les populations de l'hyménoptère parasitoïde de puceron lanigère *Aphelinus mali* restent encore faibles. Cet auxiliaire contribue fortement à limiter le développement du puceron lanigère, il est à prendre en compte dans la gestion des parcelles.

Seuil indicatif de risque : 10% de rameaux colonisés par le puceron lanigère. Ce seuil pourra être relevé à 20% en présence d'*Aphelinus mali*.

• Puceron vert

La présence de pucerons verts est observée sur jeunes pousses.

Ces pucerons ont peu d'incidence sauf dans le cas de pullulation pouvant entraîner une production importante de miellat et le développement de fumagine sur fruits. Une gestion spécifique de ces pucerons n'est en général pas nécessaire.

Seuil indicatif de risque : 15% de pousses occupées par du puceron vert pour les jeunes vergers. Pour les vergers en production, la présence de miellat constitue le seuil de nuisibilité.

• Psylle du poirier

Dans nos parcelles de référence, les dépôts d'œufs se sont intensifiés depuis la semaine dernière et les éclosions débutent (17 à 46% des pousses avec présence de pontes et 0 à 2% avec jeunes larves en ce début de semaine).

Evaluation du risque

Les éclosions des larves de la seconde génération débutent.

Seuil indicatif de risque : à cette période de l'année, le seuil est de 10-20% de pousses occupées par de jeunes larves. En présence de punaises prédatrices telles que *Anthocoris* et *Orius* (15-20 individus pour 50 frappages), ce seuil est porté à 30%.

Mesures prophylactiques : afin de limiter le développement de ce ravageur en saison, il est important de maintenir un bon équilibre végétatif en réalisant une taille adaptée et une fertilisation raisonnée pour



Pucerons verts

(Crédit Photo : E.Marchesan – FDGDON 47)



Œufs orangés et jeunes larves de psylle

(Crédit Photo : E.Marchesan – FDGDON 47)

éviter les excès de végétation qui lui sont favorables. La faune auxiliaire du verger (punaises prédatrices) nécessaire à la réduction des populations de psylle doit être préservée.

• Cèphe du poirier

De nouveaux dégâts de cèphe du poirier ont été observés en début de semaine sur jeunes pousses de pommiers et de poiriers.

Les jeunes pousses fanent, se recourbent en crosse et se dessèchent. A la base de la pousse attaquée, on observe la présence de piqûres déposées en hélice. Ce critère est caractéristique des attaques de cèphe et permet de ne pas confondre ces dégâts avec ceux dus au feu bactérien.

Le cèphe a peu d'incidence en verger adulte mais il est problématique sur jeunes vergers. La surveillance doit être portée en priorité sur ces derniers.

Mesures prophylactiques : des mesures prophylactiques sont envisageables en coupant et brûlant les pousses attaquées afin de diminuer les populations pour l'année suivante.



Piqûres de cèphe

(Crédit Photo : E.Marchesan – FDGDON 47)

• Cécidomyie des feuilles

Sur notre réseau de piégeage, le vol se poursuit, les captures sont régulières. Quelques dégâts (feuilles qui restent enroulées longitudinalement) sont observés en parcelles à forte pression.

Ce ravageur a peu d'incidence en verger adulte mais il est problématique sur jeunes vergers et sur jeunes sur-greffages.

Mesures prophylactiques : des mesures prophylactiques sont envisageables en coupant et brûlant les feuilles enroulées contenant ce ravageur.

• Punaises

Certaines espèces de punaises sont susceptibles de causer des dégâts sur pommiers et poiriers. Les piqûres réalisées sur jeunes fruits entraînent des déformations caractéristiques (avec méplat au fond de la cuvette) donnant un aspect bosselé au fruit.

En parcelles, des adultes ainsi que des œufs de punaises sont observés.

La gestion des parcelles est à réaliser en fonction des dégâts observés l'année précédente ou des observations réalisées (frappages) entre la fin de la floraison et début mai.



Œufs de punaises

(Crédit Photo : E.Marchesan – FDGDON 47)

Seuil indicatif de risque : présence.

• Acariens rouges

En parcelles à forte pression en 2016, des foyers d'acariens rouges avec présence de larves, d'adultes et de pontes sont observés. On note encore peu d'acariens prédateurs.

Seuil indicatif de risque : en saison, le seuil est de 40% de feuilles occupées par une forme mobile d'acarien rouge sur poirier et 60% sur pommier. En présence de phytoséides (au minimum 30% de feuilles occupées), ce seuil peut être porté jusqu'à 80%.

• Cochenilles

Cochenille rouge du poirier : des pontes sont observées sous les boucliers.

Pou de San José : Selon nos simulations, avec des températures conformes aux normales de saison, la migration des jeunes larves ne devrait pas débuter avant mi-mai.

Pseudococcus : des adultes sont actuellement visibles aux niveaux des broussins sur pommiers.

La gestion des parcelles vis-à-vis des cochenilles s'effectue au moment de la migration des jeunes larves.

Evaluation du risque

La période à risque débutera lors de la migration des jeunes larves.

Mesures prophylactiques : L'élimination des branches les plus envahies ainsi qu'un décapage mécanique à la lance et/ou par brossage des charpentières et des troncs permettent d'éliminer une partie des cochenilles.

• Gel

Les températures minimales enregistrées les 19, 20 et 21 avril ont été proches de 0°C voire inférieures sur certains secteurs (jusqu'à -1.7°C le 20 avril pour le poste météo de Béquin en Lot-et-Garonne).

Des gelées ont de nouveau été enregistrées ce matin et un risque de gel est encore annoncé pour les 2 prochains jours.

Rappel sensibilité au gel : les seuils critiques de températures établis pour chaque stade végétatif font référence à la température à l'air libre lue au niveau du végétal. Le tableau ci-contre mentionne les températures susceptibles d'induire des dégâts. La présence d'eau sur la végétation avant le début du gel (pluie non ressuyée, dépôt de rosée en début de nuit) augmente la sensibilité au gel et le niveau de dégâts.

Sensibilité au gel : seuils critiques



Stade I
Nouaison

Pommier	- 1.6°C
Poirier	- 1°C

Source seuils critiques INRA - CTIFL

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Pommier / Poirier – Edition Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Aquifruit, CDA17, CDA 24, CDA 47, FDGDON 47, FREDON Aquitaine, LDA 33, Les 3 domaines, Rouquette, SDA Bouglon, SICA Castang, Valprim

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".